

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
29	1

<b>Date de la convocation</b>
3 avril 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> 18 Avril 2019
--

<b>et publication le</b> 18 Avril 2019
--

**L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

**Attribution d'une subvention à l'association Entreprendre Au Féminin Bretagne (EAFB)**

Le Président rappelle que, lors de sa séance du 19 juillet 2018, le conseil communautaire avait, pour la première fois, décidé d'accompagner financièrement les missions d'accompagnement des parcours professionnels et entrepreneuriaux des femmes, d'animation socio-économique des territoires et de mise en réseau des femmes entrepreneures, et de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin et à l'égalité femmes/hommes, conduites par l'association Entreprendre Au Féminin Bretagne (EAFB).

L'aide allouée dans ce cadre avait été fixée à 2 000 € et il avait été précisé que, dans l'hypothèse de futures demandes, la CCKB se positionnerait sur la présentation du rapport d'activités de l'EAFB ainsi que sur l'appréciation de la commission économique.

Une nouvelle sollicitation ayant, effectivement, été adressée, il a été procédé à une analyse du travail accompli en 2018, qui démontre une activité non négligeable pour une première année d'intervention sur le territoire de la CCKB (5 femmes accompagnées dans des projets d'entrepreneuriat ou de retour à un emploi salarié), 2 déjeuners réseaux à Rostrenen, ainsi qu'un atelier à Mellionec. Au titre de l'année 2019, l'association EAFB a sollicité auprès de la CCKB une subvention de 2 800 €, comprenant une part fixe de 2 500 € et une part variable de 300 € associée au nombre d'entretiens réalisés en 2018 (60 € par entretien).

Les perspectives pour 2019 consistent en une confirmation de la présence de l'association sur le territoire de la CCKB avec la mise en place d'une permanence mensuelle à Rostrenen, et le souhait d'une progression du nombre de femmes accompagnées.

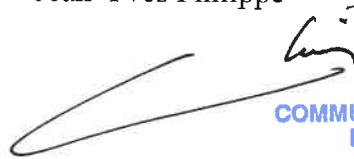
Eu égard, à la fois, à la qualité des actions conduites, mais aussi, au nombre réduit de femmes accompagnées sur le territoire de la CCKB au cours de l'année 2018, la commission économique suggère au conseil d'attribuer une subvention de 1 500 €. Dans l'hypothèse d'une sollicitation de la CCKB au titre de l'année 2020, la subvention alors allouée pourra être revue au regard des bilans cumulés des années 2018 et 2019.

Le Président propose au conseil de suivre cet avis.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Entreprendre Au Féminin Bretagne (EAFB) au titre de l'année 2019.

Le Président,  
Jean-Yves Philippe



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU KREIZ-BREIZH

CCKB

6, rue Joseph Pennec  
22110 ROSTRENEN  
tel. 02 96 23 18 18